ÉLYSÉE CONSEILS · PROJET 2027

L'AGRICULTURE FRANÇAISE · ÉTAT DES LIEUX 2027

Tome 4 sur 6

De la ferme à l'assiette

Étiquetage, nutrition, cantines, prix et précarité alimentaire

Chiffres, schémas et constats

Réussir ensemble

État des lieux · document de travail · novembre 2026 · version 1

Projet 2027 est la rédaction d'un programme pour la présidentielle 2027. Open source, ce programme est mis à disposition de tous les candidats à la présidentielle.

Sources : statistiques publiques, rapports officiels et études citées chapitre par chapitre. Un constat, sans propositions : celles-ci font l'objet d'un rapport séparé.

Mode d’emploi

Ce quatrième tome suit les aliments de la ferme jusqu’à l’assiette. Il répond à quatre questions simples : que nous dit l’étiquette (et que tait-elle) ? Que mangent les Français, et avec quels effets sur leur santé ? Que servent les cantines, au regard de la loi EGalim ? Et peut-on encore se nourrir correctement quand le budget est serré ?

La série compte six tomes : 1. La ferme France et ses trois agricultures ; 2. Revenus, marchés et souveraineté ; 3. Produire avec le vivant ; 4. De la ferme à l’assiette ; 5. Les hommes, les savoirs et les données ; 6. L’argent public et l’organisation de l’État. Les marges de la distribution et les négociations commerciales sont traitées au tome 2. Un rapport séparé traite l’agriculture et l’alimentation des Outre-mer.

Chaque chapitre s’ouvre sur un graphique et des **chiffres clés**, va à l’essentiel, présente quand il en existe une expérience qui **marche déjà**, formule **nos affirmations** et renvoie, dans « **Pour aller plus loin** », aux documents sources.

> **RÈGLE DE MÉTHODE**
> Un état des lieux constate, il ne propose pas : les propositions du Projet 2027 font l’objet d’un rapport séparé. Les chiffres viennent de la statistique publique (Insee, Santé publique France, ministère de l’Agriculture), de rapports officiels (CGAAER, Igas, Sénat, Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan, CESE) et d’études identifiées, toujours datés et sourcés. Un chiffre qui n’a pas pu être vérifié sur sa source primaire porte la mention « à titre indicatif ».

Sommaire

01 L’essentiel en une page
02 Étiquetage, origine et transparence
03 Ce que mangent les Français : nutrition et santé
04 La restauration collective
05 Prix, budget des ménages et précarité alimentaire
06 Questions fréquentes
07 Les chiffres à retenir
08 Lexique et sources

01 L'essentiel en une page

Le tome en six chiffres



Source : CRÉDOC 2023 ; Santé publique France (Esteban) ; bilan EGalim 2025 ; DGCCRF 2025 ; Insee via Iddri 2025

- **L'origine de nos aliments reste souvent invisible.** Elle est obligatoire pour les viandes fraîches, les fruits et légumes ou le miel, mais pas pour le lait d'un yaourt ni pour la plupart des ingrédients d'un plat préparé. L'expérience française de 2016 a été annulée pour le lait en 2021 : la règle se décide à l'échelle européenne.
- **La fraude à l'origine existe.** En 2024, 34 % des contrôles de la répression des fraudes sur l'origine France ont révélé une anomalie.
- **Les étiquettes se multiplient.** Un consommateur croiserait chaque jour 37 labels, 17 mentions et 5 scores. Le Nutri-Score reste volontaire ; le rendre obligatoire a été voté puis rejeté au Parlement en 2025.
- **La santé paie la note.** Près d'un adulte sur deux est en surpoids et 17 % sont obèses. Après quatre programmes nutrition et trois programmes alimentation, l'évaluation officielle de 2025 juge les résultats « très en deçà des attentes ».
- **Les cantines progressent, sans atteindre la loi.** En 2024, 29,5 % de produits durables et de qualité et 11,8 % de bio, pour des objectifs de 50 % et 20 %. Les crèches et les écoles font la course en tête.
- **Manger devient une variable d'ajustement.** Les prix alimentaires ont bondi d'environ 20 % entre 2022 et la mi-2024. En 2022, 16 % des Français déclaraient ne pas avoir assez à manger, contre 9 % en 2016.

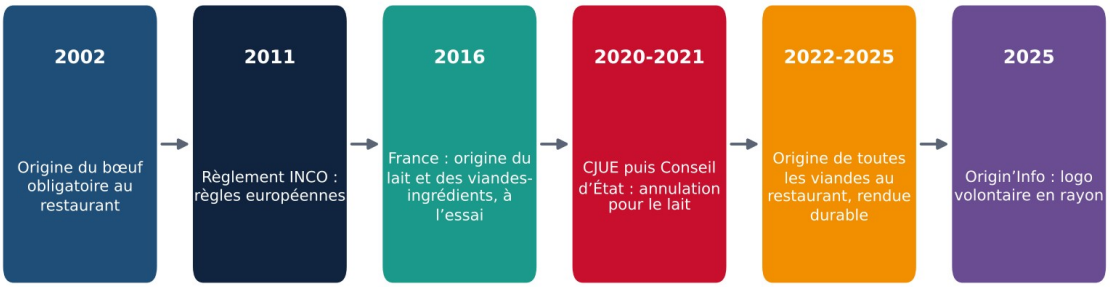
NOS AFFIRMATIONS

« Nous constatons qu'un Français sur six déclare ne pas avoir assez à manger, dans le premier pays agricole d'Europe. »

« Nous constatons que le consommateur qui veut savoir d'où vient son yaourt n'a aujourd'hui aucun moyen légal de l'exiger. »

02 Étiquetage, origine et transparence

L'origine sur l'étiquette : vingt-cinq ans d'allers-retours
Principales étapes de l'information sur l'origine des aliments en France



Source : décrets n° 2002-1465, 2016-1137, 2022-65, 2025-141 ; règlement (UE) 1169/2011 ; Conseil d'État, 10 mars 2021

CHIFFRES CLÉS

1169/2011 : le numéro du règlement européen « INCO », qui fixe depuis 2014 ce que toute étiquette alimentaire doit dire.

34 % des contrôles « origine France » en anomalie en 2024, sur 9 671 contrôles (DGCCRF, mars 2025 ; réponse ministérielle, juin 2025).

37 labels, 17 mentions et 5 scores croisés chaque jour par un consommateur (Sénat, commission d'enquête sur les marges, mai 2026).

62 % des volumes vendus portent le Nutri-Score ou relèvent de marques engagées en 2024 (Oqali, cité par CGAAER-Igas, 2025).

Ce que l'étiquette doit dire

Le cadre est européen. Le règlement (UE) n° 1169/2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires, dit « INCO », fixe la liste des mentions obligatoires : dénomination, liste des ingrédients, allergènes mis en évidence, quantité nette, date limite, conditions de conservation, nom de l'entreprise responsable et, depuis décembre 2016, déclaration nutritionnelle. Cette liste est limitative : un État ne peut pas, seul, en ajouter de nouvelles.

L'origine n'est obligatoire que dans des cas précis :

- **Par produit.** Viande bovine (depuis la crise de la « vache folle »), viandes fraîches de porc, de mouton, de chèvre et de volaille (depuis 2015), fruits et légumes frais, poissons, œufs, miel, huile d'olive.
- **Quand l'omettre tromperait.** Si l'emballage peut laisser croire à une origine qui n'est pas la vraie (article 26 du règlement).
- **Quand l'ingrédient principal vient d'ailleurs.** Depuis le 1er avril 2020, le règlement d'exécution (UE) 2018/775 impose, si un produit affiche une origine (un drapeau, « fabriqué en France »), de préciser l'origine de son ingrédient primaire lorsqu'elle est différente.

En dehors de ces cas, l'origine reste facultative. Le lait d'un yaourt, la farine d'un biscuit ou le porc d'une pizza peuvent venir de n'importe où sans que l'étiquette le dise.

L’expérience française de 2016 et son annulation

Le décret n° 2016-1137 du 19 août 2016 a rendu obligatoire, **à titre expérimental**, l’indication de l’origine du lait et des viandes utilisés comme ingrédients dans les produits préemballés. L’expérimentation a couru du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2021, après deux prolongations (décrets de 2018 et 2020).

Un grand groupe laitier a contesté le décret. Saisie par le Conseil d’État, la Cour de justice de l’Union européenne a jugé le 1er octobre 2020 (affaire C-485/18) qu’un État ne peut imposer l’origine, au titre de l’article 39 du règlement INCO, que s’il existe un **« lien avéré » entre l’origine et certaines propriétés de l’aliment**. L’attachement des consommateurs, mesuré par des sondages, ne suffit pas. Le 10 mars 2021 (n° 404651), le Conseil d’État a annulé les décrets pour le lait : l’administration avait elle-même reconnu qu’aucune propriété objective du lait ne dépend de son origine géographique.

> **À SAVOIR**
>
> La décision ne dit pas que l’origine est sans importance. Elle dit que la règle européenne actuelle ne permet pas à la France de l’imposer seule. Toute obligation durable sur l’origine des ingrédients passe donc par une modification du droit européen.

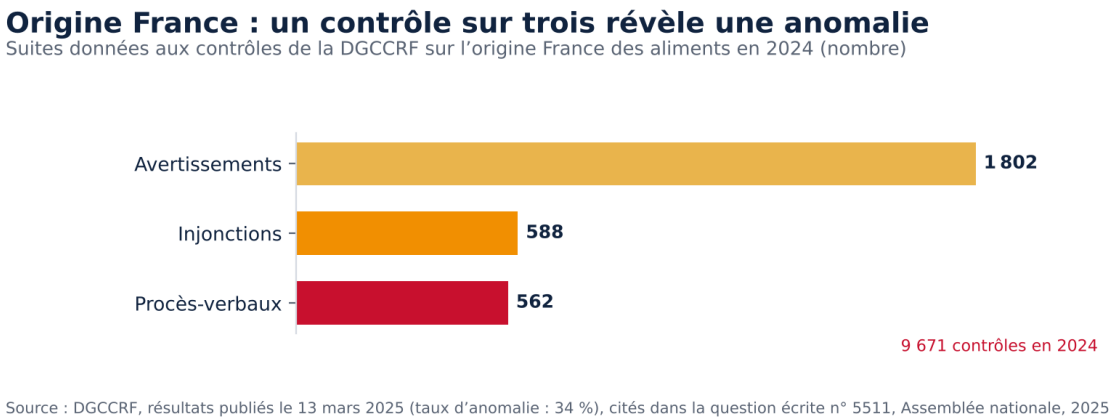
Au restaurant et à la cantine

L’origine de la viande bovine servie en restauration est obligatoire depuis le décret n° 2002-1465 du 17 décembre 2002. Le décret n° 2022-65 du 26 janvier 2022 a étendu l’obligation au porc, à la volaille, à l’agneau et au mouton, pour la restauration commerciale et collective, du 1er mars 2022 au 29 février 2024. Le décret n° 2025-141 du 13 février 2025 l’a rétablie sans limite de durée à partir du 19 février 2025. Les viandes achetées déjà préparées ou cuisinées relèvent d’un décret distinct du 4 mars 2024.

Origin’Info, un logo volontaire

Lancé par le Gouvernement en mai 2024 sous forme de charte, le logo **Origin’Info** indique l’origine des trois ingrédients principaux d’un produit transformé. Il est **volontaire** : chaque entreprise choisit d’y adhérer, éventuellement pour une seule de ses marques, et l’information peut être renvoyée vers un QR code. Les premiers produits sont arrivés en rayon au printemps 2025. Les associations de consommateurs, comme la CLCV, regrettent qu’il ne soit pas obligatoire et qu’il ne couvre pas tous les ingrédients mis en avant sur l’emballage.

Les contrôles : un sur trois en anomalie



Source : DGCCRF, résultats publiés le 13 mars 2025 (taux d’anomalie : 34 %), cités dans la question écrite n° 5511, Assemblée nationale, 2025

La « francisation » consiste à présenter comme français un produit qui ne l’est pas. La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a annoncé 10 000 contrôles sur l’origine France pour 2024. Selon le ministère, 9 671 ont été réalisés (9 980 en 2022, 9 618 en 2023). Les résultats publiés le 13 mars 2025 font état d’un **taux d’anomalie de 34 %**, avec 1 802

avertissements, 588 injonctions et 562 procès-verbaux. La plupart des suites sont administratives ; les poursuites pénales sont réservées aux fraudes graves, comme la condamnation d'un grossiste en août 2024 (100 000 € d'amende pour la société).

Le Nutri-Score : utile, contesté, toujours volontaire

Conçu en 2017, le Nutri-Score classe chaque produit de A (vert) à E (rouge) selon sa composition pour 100 g. Il est utilisé dans sept pays. Un nouvel algorithme est entré en vigueur par arrêté en mars 2025, après de vifs débats sur le classement de certains produits de terroir.

- **Sa diffusion.** En 2024, les marques engagées représentaient 62 % des volumes vendus ; 98 % des marques de distributeurs l'affichent, contre 39 % des volumes des marques nationales (Oqali, cité par CGAAER-Igas). Pour 2025, la presse professionnelle rapporte 63 % des volumes, avec un recul des marques nationales à 37 % (Oqali, *à titre indicatif*).
- **Son effet.** Il pousse à reformuler : la part des barres céréalières classées A à C est passée de 25 % à 49 % en sept ans (UFC-Que Choisir, 2023, cité par CGAAER-Igas).
- **Son statut.** Le règlement INCO empêche la France de le rendre obligatoire seule. Le 7 novembre 2025, l'Assemblée nationale a pourtant voté son affichage obligatoire dans le budget de la Sécurité sociale pour 2026 ; le Sénat l'a rejeté, puis les députés l'ont écarté en deuxième lecture, par 120 voix contre 117. Une proposition de loi déposée le 27 mars 2026 reprend l'idée.

L'affichage environnemental, encore en chantier

Pour l'alimentation, la méthode publique de calcul du « coût environnemental » (outil Ecobalyse) a été soumise à consultation jusqu'au 31 octobre 2025. Selon l'ADEME, l'affichage serait d'abord **volontaire et encadré, comme le Nutri-Score**, avant une éventuelle obligation liée au droit européen. Des scores privés existent déjà (Eco-score, Planet-score) ; ils sont invités à converger vers le dispositif officiel.

Trop de labels tue-t-il le label ?

Les signes officiels de qualité et d'origine (Label Rouge, AOP, IGP, agriculture biologique) côtoient des dizaines de labels privés, de mentions et de scores. La commission d'enquête du Sénat sur les marges (mai 2026) estime qu'un consommateur voit en moyenne **37 labels, 17 mentions et 5 scores par jour**, ce qui brouille sa perception. Elle relève aussi l'expérimentation en cours d'un affichage de la rémunération des producteurs, le « RémunéraScore ».

ÇA MARCHE DÉJÀ

« C'est qui le patron ?! », la marque des consommateurs. Lancée en octobre 2016 avec une brique de lait, cette démarche fait voter les consommateurs, par un questionnaire en ligne, sur le cahier des charges et le prix payé au producteur. Un an après le lancement, 23 millions de litres avaient été vendus ; le lait était payé jusqu'à 390 € les 1 000 litres aux éleveurs, pour un surcoût de 8 centimes par litre en rayon (BFM, repris par The Connexion, octobre 2017, *à titre indicatif*). La gamme s'est depuis élargie à d'autres produits. Les chiffres récents de la démarche n'ont pas pu être vérifiés sur une source indépendante.

NOS AFFIRMATIONS

« Nous constatons qu'en France, l'origine d'un ingrédient ne peut pas être imposée sans l'accord de l'Europe : la transparence se négocie à Bruxelles. »

« Nous constatons qu'un contrôle sur trois de l'origine France révèle une anomalie : la confiance du consommateur repose sur des contrôles qui ne voient qu'une petite partie des produits. »

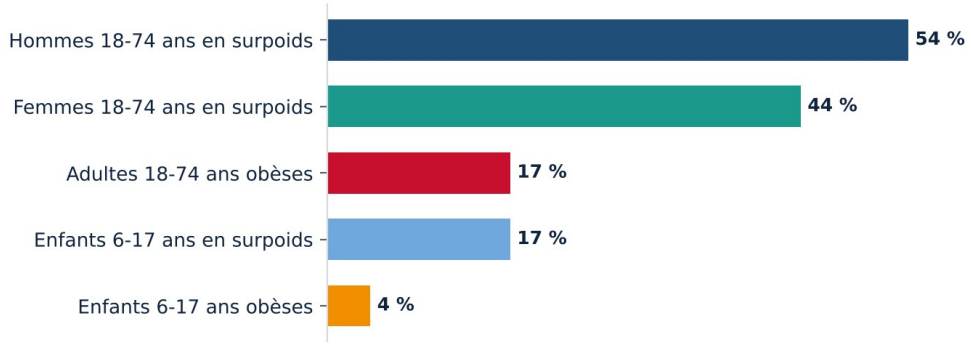
POUR ALLER PLUS LOIN

- Règlement (UE) n° 1169/2011 (INCO) — https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2011/1169/oj
- Règlement d’exécution (UE) 2018/775 (ingrédient primaire) — https://eur-lex.europa.eu/eli/reg_impl/2018/775/oj
- Conseil d’État, 10 mars 2021, n° 404651, Société Groupe Lactalis — https://www.conseil-etat.fr/fr/arianeweb/CE/decision/2021-03-10/404651
- Assemblée nationale, question écrite n° 5511 et réponse du 24 juin 2025 (contrôles origine France) — https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/questions/QANR5L17QE5511
- Banque des Territoires, *L’étiquetage des viandes de nouveau obligatoire dans les cantines et restaurants*, 18 février 2025 — https://www.banquedesterritoires.fr/letiquetage-des-viandes-de-nouveau-obligatoire-dans-les-cantines-et-restaurants
- Sénat, commission d’enquête sur les marges, rapport n° 632, mai 2026 (synthèse) — https://www.senat.fr/rap/r25-632-1/r25-632-1-syn.pdf
- ADEME, *Affichage environnemental : FAQ*, septembre 2025 — https://affichage-environnemental.ademe.fr/sites/default/files/2025-09/FAQ_2025.pdf

03 Ce que mangent les Français : nutrition et santé

Près d'un adulte sur deux en surpoids

Surpoids (obésité incluse) et obésité en France, étude Esteban 2015, en % de la population



Source : Santé publique France, étude Esteban 2014-2016, chapitre corpulence, juin 2017 (valeurs arrondies publiées)

CHIFFRES CLÉS

17 % des adultes obèses, **54 %** des hommes et **44 %** des femmes en surpoids, obésité incluse (Santé publique France, Esteban 2015).

20 Md€ : coût social de la surcharge pondérale estimé par la direction générale du Trésor sur des données de 2012, la dernière estimation consolidée (cité par CGAAER-Igas, 2025).

10 % environ des actions des derniers programmes nutrition (PNNS 4) et alimentation (PNA 3) réalisées (CGAAER-Igas, 2025).

22 % de l'empreinte carbone de la France vient de l'alimentation (SDES, 2022, cité par le Réseau Action Climat et la Société française de nutrition).

Deux programmes, une évaluation sévère

Depuis le début des années 2000, la politique publique repose sur deux piliers : le **Programme national nutrition santé** (PNNS), piloté par le ministère de la Santé, et le **Programme national pour l'alimentation** (PNA), piloté par le ministère de l'Agriculture. En juillet 2025, le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) et l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) en ont publié une évaluation commune.

- **Un bilan modeste.** Environ 10 % des actions sont réalisées ; 37,5 % des actions du PNA et 55 % de celles du PNNS sont partiellement ou non réalisées. La réponse publique « n'apparaît pas suffisamment lisible, volontariste ni efficace ».
- **Des acquis réels.** Repères nutritionnels actualisés, connaissance de l'offre (Oqali, table Ciqual), Nutri-Score, et dynamique locale des projets alimentaires territoriaux (PAT).
- **Des leviers peu utilisés.** Les programmes misent sur les comportements individuels plus que sur l'« environnement alimentaire » : offre en rayon, marketing, publicité.
- **Des données trop anciennes.** Les grandes enquêtes nationales (Esteban, INCA 3) datent de 2015 : il est impossible de mesurer précisément les progrès.

Ce que nous mangeons

Les volumes consommés par habitant ont augmenté de 1,1 % par an entre 1960 et 2014, puis de 0,6 % par an entre 1990 et 2019, avant de reculer avec l'inflation de 2022. Selon l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri), ils sont revenus au niveau de 2005. L'Insee mesure une baisse de 3,1 % des volumes alimentaires en 2023 et une stagnation en 2024.

La structure des repas a changé : produits transformés, plats préparés, repas hors du domicile. La restauration et la cantine pesaient 14 % des dépenses alimentaires en 1960, près d'un tiers aujourd'hui (Insee, comptes nationaux, cité par l'Iddri). Les recommandations simples restent difficiles à suivre : 53 % des Français jugent frustrant le message « cinq fruits et légumes par jour » et 19 % l'ignorent (enquête citée par le CESE, avril 2025).

Surpoids, obésité et inégalités

Selon l'étude Esteban de Santé publique France, environ 54 % des hommes et 44 % des femmes de 18 à 74 ans sont en surpoids (obésité incluse), et 17 % des adultes sont obèses. Chez les 6-17 ans, 17 % sont en surpoids, dont 4 % obèses. Ces chiffres étaient stables entre 2006 et 2015, mais ils n'ont pas été remesurés depuis. L'évaluation CGAAER-Igas souligne un **gradient social** : diabète, obésité, maladies cardiovasculaires et certains cancers frappent davantage les plus modestes.

Le coût est massif mais mal connu. La dernière estimation consolidée, celle de la direction générale du Trésor sur des données de 2012, chiffrait à 20 Md€ le coût social de la surcharge pondérale, comparable à celui du tabac ou de l'alcool. L'arrivée de médicaments contre l'obésité, efficaces mais coûteux, n'y est pas intégrée.

Protéines : de la viande aux biotechnologies

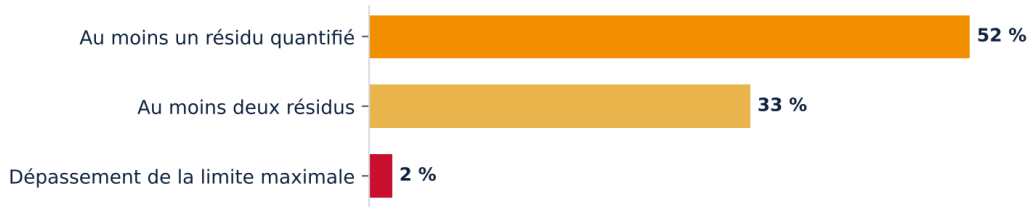
Les recommandations nutritionnelles invitent à réduire la part des protéines animales. Un rapport du CGAAER de mars 2026 identifie cinq sources alternatives : végétaux (légumineuses), algues, insectes, fermentation de précision et culture cellulaire. Une vingtaine d'autorisations européennes ont été délivrées pour la fermentation de précision, mais **aucune viande cellulaire n'est autorisée dans l'Union**. La France est l'un des pays les plus réticents : 20 % seulement de la population y serait favorable. Le rapport insiste sur la transparence de l'étiquetage de ces nouveaux produits.

Nutrition et climat

L'alimentation représente 22 % de l'empreinte carbone de la France, dont 60 % vient de la production agricole. Le Réseau Action Climat et la Société française de nutrition ont modélisé en 2024 des régimes qui couvrent les besoins nutritionnels avec **deux fois moins de viande** qu'aujourd'hui, pour un impact carbone réduit de 35 %. Les scénarios prospectifs convergent vers une baisse de la consommation de viande de l'ordre de 50 % en France. Ces travaux font débat dans les filières d'élevage, qui mettent en avant le rôle des prairies et de l'élevage à l'herbe (voir le tome 3).

Pesticides et santé

Un fruit ou légume conventionnel sur deux porte un résidu
Fruits et légumes analysés en 2022 lors des contrôles de routine, hors bio (1 827 échantillons), en %



Source : Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan, Les pesticides à usage agricole, octobre 2025, d'après la campagne nationale de surveillance 2022

La France représente un quart des ventes de pesticides de l'Union européenne. Dans un rapport remis à l'Assemblée nationale en octobre 2025, le Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan rappelle que l'exposition professionnelle est associée à des maladies neurodégénératives, à certains cancers et à des troubles chez les enfants de mères exposées. Pour les consommateurs, la campagne de surveillance 2022 a quantifié au moins un résidu dans **52 % des fruits et légumes conventionnels** analysés, deux résidus ou plus dans 33 %, et un dépassement des limites légales dans 2 %. La cohorte NutriNet-Santé observe un risque de diabète de type 2 inférieur de 35 % chez les plus grands consommateurs de produits bio, une association qui ne prouve pas à elle seule un lien de cause à effet. La question de l'eau potable est traitée dans l'état des lieux « L'eau en France — État des lieux 2027 » d'Élysée Conseils.

Une stratégie nationale pour 2030

Prévue par la loi Climat et résilience de 2021, la **Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat** (SNANC) 2025-2030 a été publiée début 2026. Elle compte quatre axes et vingt objectifs : fruits et légumes, restauration collective, encadrement des repas en crèche et en Ehpad, limitation de la publicité pour les produits trop gras, sucrés ou salés, extension du Nutri-Score et de l'affichage environnemental. Les prochains PNNS 5 et PNA 4 doivent la décliner.

ÇA MARCHE DÉJÀ

« Lait et fruits à l'école ». Ce programme européen finance chaque année, à hauteur de 32,7 M€ pour la France, la distribution de fruits, de légumes et de produits laitiers aux élèves du primaire et du secondaire (CGAAER-Igas, 2025). Il agit directement sur l'environnement alimentaire des enfants, le levier jugé le plus efficace par les évaluateurs.

NOS AFFIRMATIONS

« Nous constatons que la France ne sait plus précisément ce que mangent ses habitants : les dernières grandes enquêtes nationales datent de 2015. »

« Nous constatons qu'après vingt ans de programmes nutrition, près d'un adulte sur deux reste en surpoids, et que les plus modestes paient le prix fort. »

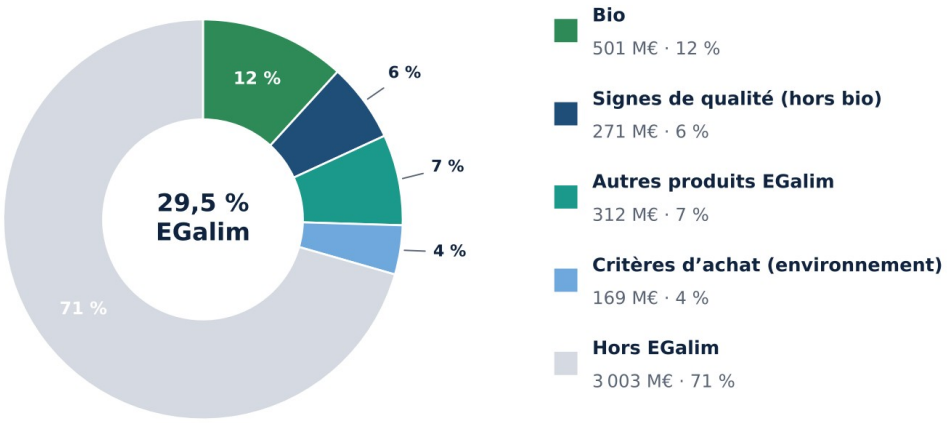
POUR ALLER PLUS LOIN

- CGAAER et Igas, *Évaluation du programme national pour l'alimentation et du programme national nutrition santé*, rapport n° 24079, juillet 2025 — https://igas.gouv.fr/sites/igas/files/2025-11/Rapport%20Igas-CGAAER%20%C3%A9valuation%20du%20programme%20national%20pour%20l%27alimentation%20et%20du%20PNNS.pdf
- Santé publique France, *Étude Esteban 2014-2016, chapitre corpulence*, juin 2017 — https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/etude-esteban-2014-2016-chapitre-corpulence-stabilisation-du-surpoids-et-de-lobesite-chez-lenfant-et
- CGAAER, *Quelles perspectives pour l'alimentation du futur ? Protéines conventionnelles et protéines issues de biotechnologies*, rapport n° 25024-P, mars 2026 — https://agriculture.gouv.fr/quelles-perspectives-pour-lalimentation-du-futur-proteines-conventionnelles-et-proteines-issues-de
- Réseau Action Climat et Société française de nutrition, *Comment concilier nutrition et climat ?*, février 2024 — https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2024/02/rapport_rac-sfn_complet_vf.pdf
- Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan, *Les politiques publiques de santé environnementale : les pesticides à usage agricole*, octobre 2025 — https://www.strategie-plan.gouv.fr
- INC, *Manger sain et durable : ce que prévoit la stratégie nationale (SNANC) d'ici 2030*, février 2026 — https://www.inc-conso.fr/node/22741

04 La restauration collective

Cantines : 29,5 % de produits durables et de qualité, loin des 50 %

Achats 2024 déclarés par les cantines (4 256 M€), par catégorie, en millions d'euros



Source : Ministère de l'Agriculture, Bilan statistique EGalim 2025 (achats 2024), p. 36

CHIFFRES CLÉS

29,5 % de produits durables et de qualité et **11,8 %** de bio dans les achats 2024 des cantines, pour des objectifs légaux de 50 % et 20 %.

29,4 % des cantines déclarantes atteignent les deux objectifs à la fois.

65,4 % de la viande servie est d'origine France (plus de 20 000 cantines répondantes).

0,14 à 0,42 € de surcoût par repas lié à EGalim, selon les secteurs, hors inflation (rapport du Gouvernement au Parlement, mai 2023).

Ce que dit la loi

La loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018, dite **EGalim**, impose depuis le 1er janvier 2022 aux restaurants collectifs chargés d'une mission de service public (écoles, collèges, lycées, hôpitaux, Ehpad, administrations) de servir, **en valeur d'achat, au moins 50 % de produits durables et de qualité, dont au moins 20 % de produits bio**. Les produits « durables et de qualité » regroupent le bio, les signes officiels (Label Rouge, AOP, IGP), certaines mentions (fermier, haute valeur environnementale) et des produits choisis sur des critères environnementaux. Pour les viandes et les poissons, l'objectif est de 60 %. Les obligations sont adaptées dans les départements d'Outre-mer.

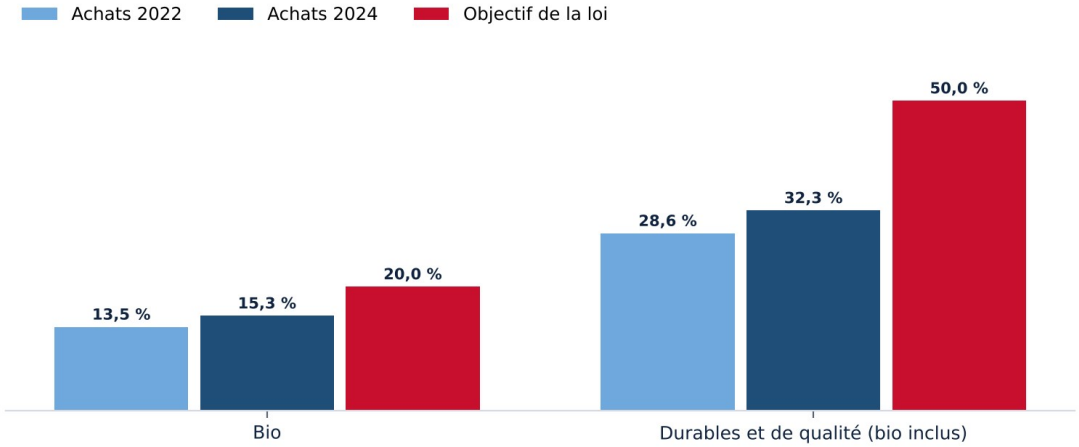
Chaque cantine doit déclarer ses achats sur la plateforme publique « ma cantine ». En 2025, 21 479 déclarations ont été retenues, couvrant 33 797 sites, soit **40 % des sites** de restauration collective. Les achats déclarés atteignent 4,26 Md€, soit 45 % des 9,5 Md€ d'achats estimés du secteur.

Où en est-on ?

Pour les achats de 2024, le bilan statistique du ministère de l'Agriculture établit à **29,5 % la part de produits durables et de qualité** (entre 29,5 % et 30,1 % selon l'échantillon) et à **11,8 % la part de bio**. Environ 44 % des cantines atteignent l'objectif bio, 34 % l'objectif de 50 % et 29,4 % les deux. Le ministère prévient que ces résultats ne sont pas directement comparables d'une année sur l'autre : chaque campagne mobilise de nouvelles cantines, souvent moins avancées.

À périmètre constant, les cantines progressent

Plus de 7 000 cantines ayant déclaré en 2023, 2024 et 2025 : part des achats, en %



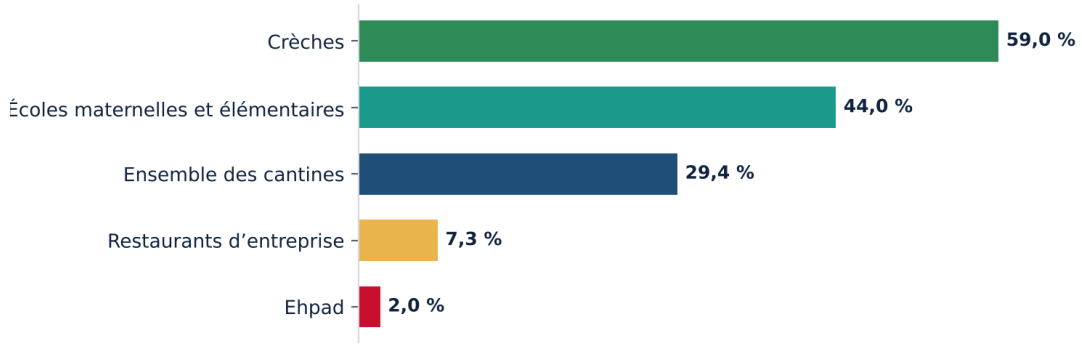
Source : Ministère de l’Agriculture, Bilan statistique EGalim 2025 (achats 2024), synthèse, p. 4

Pour mesurer la tendance, il faut suivre les mêmes cantines. Parmi les plus de 7 000 cantines ayant déclaré lors des trois campagnes, la part de bio est passée de **13,5 % à 15,3 %** et celle des produits durables et de qualité de **28,6 % à 32,3 %** entre les achats de 2022 et ceux de 2024. La progression est réelle, mais au rythme actuel l’objectif de 50 % reste lointain.

Des écarts selon les publics

Les crèches et les écoles en tête, les Ehpad loin derrière

Part des cantines déclarantes atteignant les deux objectifs (50 % durables dont 20 % bio), achats 2024, en %



Source : Ministère de l’Agriculture, Bilan statistique EGalim 2025 (achats 2024), résultats par secteur

- **Les plus jeunes d’abord.** 59 % des crèches atteignent les deux objectifs et plus de 80 % dépassent 20 % de bio. Dans les écoles maternelles et élémentaires, plus de 60 % des cantines atteignent l’objectif bio et 44 % les deux objectifs.
- **Les collèges progressent** sous l’impulsion des départements : 32 % des cantines atteignent les 20 % de bio.
- **Les plus âgés et les malades restent loin.** Seuls 2 % des Ehpad atteignent les deux objectifs ; moins de 1 % des hôpitaux et cliniques.
- **L’organisation compte.** Près de la moitié des cantines livrées par une cuisine centrale respectent la loi, contre 16 % des cuisines sur place pour l’objectif de 50 %. La mutualisation des achats aide.

Combien cela coûte-t-il ?

Un rapport du Gouvernement au Parlement (mai 2023) estime le surcoût moyen lié à EGalim entre **0,14 et 0,42 € par repas** selon les secteurs, auquel s'est ajouté l'effet de l'inflation (0,17 à 0,25 €). Pour un coût des denrées d'environ 2 € par repas scolaire, la hausse totale atteint environ 20 %. Les cantines compensent par la lutte contre le gaspillage, la diversification des protéines et la structuration de filières locales au sein des projets alimentaires territoriaux.

L'origine de la viande

Pour la première fois, le bilan mesure l'origine : **65,4 % de la viande** achetée par les cantines répondantes est d'origine France. Le taux de produits durables et de qualité atteint 30,4 % pour la viande et 50,5 % pour le poisson, loin de l'objectif de 60 % fixé pour ces familles.

ÇA MARCHE DÉJÀ

Les crèches, bonnes élèves d'EGalim. En une campagne, la part des crèches qui déclarent leurs achats est passée de moins de 6 % à 41 %. En moyenne, elles dépassent de près de 10 points l'objectif de 20 % de bio, et 59 % d'entre elles respectent la double obligation. Le bilan attribue ce résultat à la forte mobilisation des gestionnaires pour les plus jeunes (Bilan statistique EGalim 2025).

NOS AFFIRMATIONS

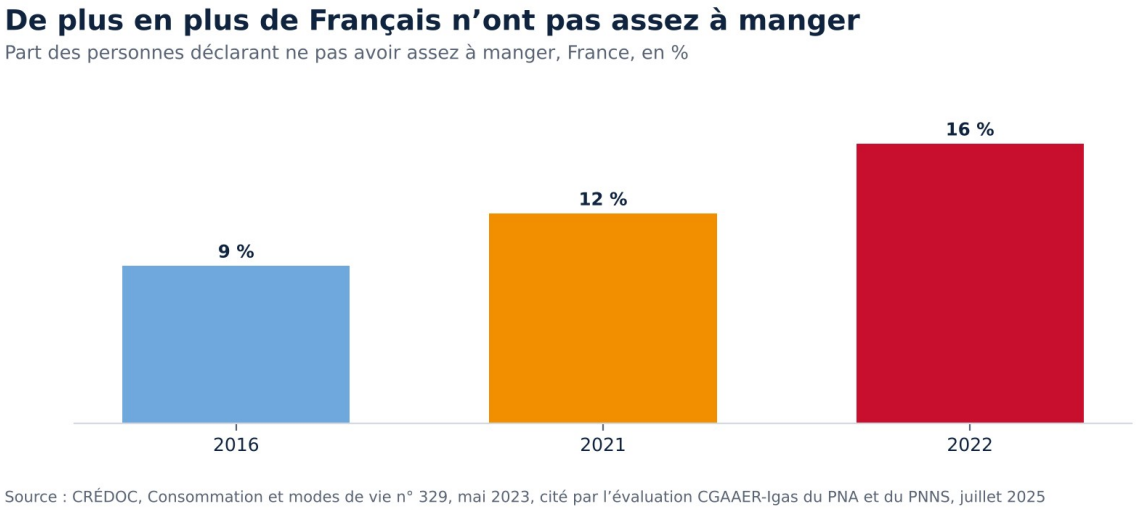
« Nous constatons que, quatre ans après l'échéance de la loi, une cantine sur trois seulement sert 50 % de produits durables et de qualité. »

« Nous constatons que nos enfants en crèche mangent mieux que nos parents en Ehpad : 59 % des crèches respectent la loi, 2 % des Ehpad. »

POUR ALLER PLUS LOIN

- Ministère de l'Agriculture, *Bilan statistique EGalim 2025 de l'approvisionnement de la restauration collective (achats 2024)* — https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/static/documents/rapport-bilan-statistique-EGALIM_2025.pdf
- Ministère de l'Agriculture, *Bilan statistique EGalim 2024* — https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/static/documents/Rapport_Bilan_Statistique_EGALIM_2024.pdf
- Assemblée nationale, *Rapport d'évaluation des lois EGalim*, février 2025 (dossier documentaire Élysée Conseils).

05 Prix, budget des ménages et précarité alimentaire



Source : CRÉDOC, Consommation et modes de vie n° 329, mai 2023, cité par l'évaluation CGAAER-Igas du PNA et du PNNS, juillet 2025

CHIFFRES CLÉS

187,5 Md€ dépensés en 2024 en produits alimentaires et boissons non alcoolisées, sur 1 527,5 Md€ de consommation des ménages, soit environ 12 % (Insee, juin 2025).

+12,2 % de hausse des prix alimentaires en 2023, **+1,3 %** en 2024 (Insee).

16 % des Français déclarent ne pas avoir assez à manger en 2022, contre 9 % en 2016 (CRÉDOC).

2,4 millions de personnes accueillies par les banques alimentaires en 2023, contre 1,8 million cinq ans plus tôt (Fédération française des banques alimentaires, citée par le CESE).

Une part du budget qui a fondu

Dans les années 1960, l'alimentation absorbait environ un quart des dépenses des ménages. Selon l'Iddri, cette part est tombée à 13,7 % en 2008, avant de remonter légèrement. Les revenus ont progressé, et le budget s'est déplacé vers le logement, les transports et les loisirs. En 2024, selon l'Insee, les produits alimentaires et les boissons non alcoolisées représentent 187,5 Md€ sur 1 527,5 Md€ de dépenses de consommation, soit environ 12 %.

À SAVOIR

Les parts publiées varient selon le périmètre : avec ou sans repas au restaurant et à la cantine, avec ou sans boissons alcoolisées, en valeur ou en volume. Il faut toujours comparer des chiffres de même définition. L'écart social, lui, est constant : les ménages modestes consacrent 18,3 % de leur budget à l'alimentation, contre 14,2 % pour les plus aisés (CGAAER-Igas, 2025).

Le choc des prix de 2022-2024

Entre 2015 et le début de 2022, les prix alimentaires n'augmentaient que de 1,4 % par an. Ils ont ensuite bondi d'**environ 20 % entre 2022 et la mi-2024**, sous l'effet de la flambée de l'énergie, avant de se stabiliser (+1 % entre juillet 2024 et juillet 2025). Les ménages ont réduit les quantités et changé de gamme : les volumes ont reculé de 3,1 % en 2023.

Le choc n'a pas frappé tout le monde de la même façon. Alimentation, transport et logement représentent 77 % du revenu disponible des 10 % de ménages les plus modestes, contre 20 % pour les 10 % les plus aisés (travaux cités par l'Iddri). Pour l'Iddri, le « pacte alimentation », cette promesse d'une nourriture sûre

et abordable pour tous, est mis en tension : les dépenses contraintes pèsent plus, et le climat, l'énergie ou les crises sanitaires pourraient rendre les hausses de prix plus fréquentes. Le partage de la valeur entre agriculteurs, industriels et distributeurs est analysé au tome 2.

La précarité alimentaire progresse

Selon le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CRÉDOC), **16 % des Français déclaraient en 2022 ne pas avoir assez à manger**, soit environ 11 millions de personnes, contre 12 % en 2021 et 9 % en 2016. Si l'on ajoute ceux qui mangent à leur faim sans accéder aux aliments qu'ils souhaitent, 45 % des Français connaissent une forme d'insécurité alimentaire. Les femmes et les familles monoparentales sont surreprésentées.

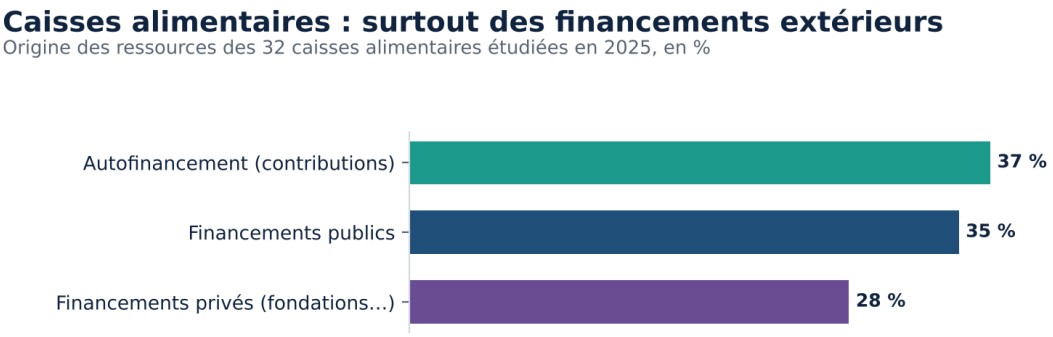
- **8 millions** de personnes en insécurité alimentaire, dont au moins 2 millions ont recours à l'aide alimentaire (Anses et Insee, cités par le Secours catholique, le réseau CIVAM, Solidarité Paysans et la Fédération française des diabétiques, septembre 2024).
- **47 %** des ménages déclaraient en juin 2023 avoir modifié leurs habitudes alimentaires à cause de l'inflation (même source).
- **80 %** des personnes en insécurité alimentaire n'ont pas recours à l'aide : honte, distance, méconnaissance (selon une économiste auditionnée par le CESE, *à titre indicatif*).
- **La moitié** des personnes accueillies par les Restos du Cœur a moins de 25 ans, et 39 % sont mineures (cité par le CESE, avril 2025).

L'aide alimentaire, indispensable mais saturée

L'aide alimentaire repose sur 21 associations habilitées, dont quatre grands réseaux (Croix-Rouge, Banques alimentaires, Restos du Cœur, Secours populaire). Son coût global était estimé par le Sénat à près de **1,5 Md€ en 2017** : 31 % de financements publics, 36 % de dons privés et 33 % de valorisation du bénévolat. Les financements publics ont atteint 664 M€ en 2021, contre 465 M€ en 2017 (CESE, avril 2025). Les dons de la grande distribution, défiscalisés, diminuent à mesure que le gaspillage recule.

Plus largement, une étude du Basic pour quatre associations chiffre à 48 Md€ les dépenses publiques qui soutiennent le système alimentaire en 2021, et à 19 Md€ celles qui compensent ses effets négatifs, dont 12 Md€ pour la santé.

Le débat sur la « sécurité sociale de l'alimentation »



Source : Let's Food et Vertigo Lab, Cartographie des expériences inspirées de la SSA, septembre 2025

Face à la progression de la précarité, des collectifs locaux expérimentent depuis 2019 des **caisses alimentaires communes**, inspirées de l'idée d'une sécurité sociale de l'alimentation. Le CESE en décrit les trois principes : **universalité** (une même allocation mensuelle pour tous les participants, quel que soit leur revenu), **solidarité** (chacun cotise selon ses moyens, généralement entre 1 et 250 € par mois) et

démocratie (un comité de citoyens choisit les lieux d'achat conventionnés selon des critères sociaux et environnementaux).

Une cartographie réalisée en 2025 pour l'ADEME, la Banque des Territoires et deux fondations recense **au moins 105 initiatives, dont 60 caisses alimentaires**. Elles réunissent de 50 à 500 participants ; leur budget annuel médian est de 129 500 €. Elles dépendent à 63 % de financements extérieurs et à 65 % du bénévolat. Le suivi et l'évaluation restent très hétérogènes : aucune ne permet encore de mesurer l'effet d'une généralisation.

À SAVOIR

Le débat est ouvert. Certains acteurs y voient la base d'un droit universel à l'alimentation ; d'autres, y compris au sein du CESE, refusent d'« enfermer » la réponse dans ce modèle et privilégient des aides ciblées (chèques alimentaires fléchés vers les fruits et légumes, épiceries solidaires, tarifs différenciés en AMAP). Le CESE recommande de recenser et d'évaluer toutes ces initiatives. Cet état des lieux présente les expériences ; il ne tranche pas.

NOS AFFIRMATIONS

« Nous constatons qu'en six ans, la part des Français qui déclarent ne pas avoir assez à manger a presque doublé. »

« Nous constatons que l'aide alimentaire repose pour un tiers sur des bénévoles et ne touche qu'une partie de ceux qui en ont besoin. »

POUR ALLER PLUS LOIN

- Insee, *La consommation des ménages en 2024*, Insee Première n° 2056, juin 2025 — https://www.insee.fr/fr/statistiques/8582021
- Iddri, *L'évolution des prix alimentaires : une menace pour le « pacte alimentation » ?*, Étude n° 05, novembre 2025 — https://www.iddri.org/fr/print/pdf/node/27594
- CESE, *Permettre à tous de bénéficier d'une alimentation de qualité en quantité suffisante*, avis du 22 avril 2025 — https://www.lecese.fr/sites/default/files/communiques/220425_CESE_CP%20Alimentation%20de%20qualite%20en%20quantite_V.Def_.pdf
- Secours catholique, réseau CIVAM, Solidarité Paysans, Fédération française des diabétiques, *L'injuste prix de notre alimentation*, septembre 2024 — https://www.secours-catholique.org/tout-le-monde-table
- Let's Food et Vertigo Lab, *Cartographie et premiers éléments d'analyse des expériences locales inspirées de la sécurité sociale de l'alimentation*, septembre 2025 — https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2025-11/Synth%C3%A8se%20%C3%A9tude%20SSA_%20LFVL.pdf

06 Questions fréquentes

1. Pourquoi l'origine du lait n'apparaît-elle plus sur les yaourts ?

Parce que le Conseil d'État a annulé en 2021 l'obligation française, après un arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne. Le droit européen n'autorise un État à imposer l'origine que s'il démontre un lien objectif entre l'origine et les propriétés du produit. Les fabricants restent libres de l'indiquer, et certains le font, notamment via le logo Origin'Info.

2. Le Nutri-Score est-il obligatoire ?

Non. Il est volontaire, car le règlement européen INCO fixe une liste fermée de mentions obligatoires. Les députés ont voté son obligation en novembre 2025, mais la mesure a été rejetée par le Sénat puis en deuxième lecture. Une proposition de loi déposée en mars 2026 reprend le sujet.

3. La cantine de mes enfants respecte-t-elle la loi EGalim ?

Chaque cantine déclare ses achats sur la plateforme publique « ma cantine ». En moyenne, les écoles et les crèches sont les plus avancées : plus de 60 % des cantines scolaires du primaire atteignent l'objectif de 20 % de bio. Mais seules 29,4 % des cantines déclarantes atteignent les deux objectifs à la fois.

4. Bien manger coûte-t-il forcément plus cher ?

Pas forcément. Les cantines estiment le surcoût d'EGalim entre 0,14 et 0,42 € par repas, souvent compensé par la lutte contre le gaspillage et la diversification des protéines. Santé publique France a publié en 2026 une analyse concluant qu'une meilleure qualité nutritionnelle n'implique pas forcément un prix plus élevé. Pour les ménages modestes, le budget reste toutefois la première contrainte.

5. Qu'est-ce que la sécurité sociale de l'alimentation ?

C'est une idée portée par des associations et des chercheurs : verser à chacun une allocation alimentaire, financée par des cotisations proportionnelles aux revenus, utilisable auprès de producteurs et de commerces choisis collectivement. Elle n'existe aujourd'hui que sous forme d'expérimentations locales, une soixantaine de caisses alimentaires en 2025.

07 Les chiffres à retenir

De la ferme à l’assiette : douze chiffres

Chiffre	Ce qu’il mesure	Source
34 %	Contrôles « origine France » en anomalie (2024)	DGCCRF, mars 2025
37 / 17 / 5	Labels, mentions et scores croisés par jour	Sénat, mai 2026
62 %	Volumes couverts par le Nutri-Score (2024)	Oqali, via CGAAER-Igas 2025
120 contre 117	Rejet du Nutri-Score obligatoire en 2e lecture (déc. 2025)	UFC-Que Choisir, déc. 2025
17 %	Adultes obèses ; près d’un sur deux en surpoids	Santé publique France, Esteban 2015
20 Md€	Coût social de la surcharge pondérale (données 2012)	DG Trésor, via CGAAER-Igas
52 %	Fruits et légumes conventionnels avec au moins un résidu (2022)	Haut-commissariat au Plan, 2025
29,5 % / 11,8 %	Produits durables / bio dans les cantines (achats 2024)	Bilan EGalim 2025
65,4 %	Viande d’origine France servie en cantine	Bilan EGalim 2025
+20 %	Hausse des prix alimentaires, 2022 à mi-2024	Insee, via Iddri 2025
16 %	Français déclarant ne pas avoir assez à manger (2022)	CRÉDOC 2023
105	Initiatives locales inspirées de la sécurité sociale de l’alimentation	Let’s Food et Vertigo Lab, 2025

Ces chiffres sont constatés et datés. Aucun n’est une projection. Le chiffre de 63 % de volumes couverts par le Nutri-Score en 2025, rapporté par la presse professionnelle, reste à titre indicatif.

08 Lexique et sources

Lexique

ADEME : Agence de la transition écologique

AOP / IGP : appellation d'origine protégée / indication géographique protégée, signes européens d'origine

CESE : Conseil économique, social et environnemental

CGAAER : Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

CJUE : Cour de justice de l'Union européenne

CLCV : Consommation, logement et cadre de vie, association de consommateurs

CRÉDOC : Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

DGCCRF : Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

EGalim : loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 sur l'agriculture et l'alimentation

Esteban : grande étude nationale de santé et de nutrition (Santé publique France, 2014-2016)

Iddri : Institut du développement durable et des relations internationales

Igas : Inspection générale des affaires sociales

INCO : règlement (UE) n° 1169/2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires

Oqali : Observatoire de l'alimentation, qui suit la qualité nutritionnelle de l'offre

PAT : projet alimentaire territorial

PNA / PNNS : Programme national pour l'alimentation / Programme national nutrition santé

SDES : service statistique du ministère de la Transition écologique

SIQO : signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (Label Rouge, AOP, IGP, STG, bio)

SNANC : Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat

SSA : sécurité sociale de l'alimentation

Sources

1. Règlement (UE) n° 1169/2011 du 25 octobre 2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires (INCO). https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2011/1169/oj
2. Règlement d'exécution (UE) 2018/775 du 28 mai 2018 (origine de l'ingrédient primaire). https://eur-lex.europa.eu/eli/reg_impl/2018/775/oj
3. Conseil d'État, décision du 10 mars 2021, n° 404651, 428432, 441239, Société Groupe Lactalis. https://www.conseil-etat.fr/fr/arianeweb/CE/decision/2021-03-10/404651
4. Banque des Territoires (Localtis), *L'étiquetage des viandes de nouveau obligatoire dans les cantines et restaurants*, 18 février 2025 (décret n° 2025-141). https://www.banquedesterritoires.fr/letiquetage-des-viandes-de-nouveau-obligatoire-dans-les-cantines-et-restaurants
5. Origin'Info : INC, mai 2024, https://inc-conso.fr/content/origininfo-une-premiere-etape-pour-la-transparence-mais-une-demarche-qui-doit-aller-plus ; Pleinchamp, 17 mars 2025, https://www.pleinchamp.com/actualite/le-logo-origin-info-debarque-dans-les-rayons
6. Assemblée nationale, question écrite n° 5511 (contrôles de l'origine France) et réponse du 24 juin 2025. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/questions/QANR5L17QE5511
7. LCP, *Alimentation : les députés votent pour un affichage obligatoire du Nutri-Score*, 7 novembre 2025. https://lcp.fr/actualites/alimentation-les-deputes-votent-pour-un-affichage-obligatoire-du-nutri-score-415255
8. UFC-Que Choisir, *Budget 2026 : Nutri-Score, ça ne passe toujours pas*, 6 décembre 2025. https://www.quechoisir.org/actualite-budget-2026-nutri-score-ca-ne-passe-toujours-pas-n173058/
9. Assemblée nationale, proposition de loi n° 2599 visant à rendre l'affichage du Nutri-Score obligatoire, 27 mars 2026. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/opendata/PIONANR5L17B2599.html
10. ESM Magazine, *Nutri-Score market share falls slightly in France in 2025 – Oqali*, juillet 2026. https://www.esmmagazine.com/retail/nutri-score-market-share-falls-slightly-in-france-in-2025-oqali-315767

11. ADEME, *Affichage environnemental : FAQ*, septembre 2025. https://affichage-environnemental.ademe.fr/sites/default/files/2025-09/FAQ_2025.pdf

12. Sénat, *Rapport de la commission d'enquête sur les marges des industriels et de la grande distribution*, n° 632 (2025-2026), 19 mai 2026. https://www.senat.fr/rap/r25-632-1/r25-632-1-syn.pdf

13. The Connexion, *Fair price milk scheme sells 23m litres in 12 months*, 18 octobre 2017. https://www.connexionfrance.com/news/fair-price-milk-scheme-sells-23m-litres-in-12-months/464083

14. CGAAER et Igas, *Évaluation du PNA et du PNNS*, rapport n° 24079, juillet 2025. https://igas.gouv.fr/sites/igas/files/2025-11/Rapport%20Igas-CGAAER%20%C3%A9valuation%20du%20programme%20national%20pour%20l%27alimentation%20et%20du%20PNNS.pdf

15. Santé publique France, *Étude Esteban 2014-2016, chapitre corpulence*, 13 juin 2017. https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/etude-esteban-2014-2016-chapitre-corpulence-stabilisation-du-surpoids-et-de-lobesite-chez-lenfant-et

16. Santé publique France, *Nutri-Score et prix des produits*, communiqué, 2026. https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2026/nutri-score-et-prix-des-produits-une-meilleure-qualite-nutritionnelle-n-implique-pas-forcement-un-cout-plus-eleve-pour-le-consommateur

17. CGAAER, *Quelles perspectives pour l'alimentation du futur ?*, rapport n° 25024-P, mars 2026. https://agriculture.gouv.fr/quelles-perspectives-pour-lalimentation-du-futur-proteines-conventionnelles-et-proteines-issues-de

18. Réseau Action Climat et Société française de nutrition, *Comment concilier nutrition et climat ?*, février 2024. https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2024/02/rapport_rac-sfn_complet_vf.pdf

19. Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan, *Les pesticides à usage agricole*, rapport pour l'Assemblée nationale, octobre 2025. https://www.strategie-plan.gouv.fr

20. INC, *Ce que prévoit la stratégie nationale (SNANC) d'ici 2030*, 20 février 2026. https://www.inc-conso.fr/node/22741

21. Ministère de l'Agriculture, *Bilan statistique EGalim 2025 (achats 2024)*. https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/static/documents/rapport-bilan-statistique-EGALIM_2025.pdf

22. Insee, *La consommation des ménages en 2024*, Insee Première n° 2056, 11 juin 2025. https://www.insee.fr/fr/statistiques/8582021

23. Iddri, *L'évolution des prix alimentaires : une menace pour le « pacte alimentation » ?*, Étude n° 05, novembre 2025. https://www.iddri.org/fr/print/pdf/node/27594

24. CESE, *Permettre à tous de bénéficier d'une alimentation de qualité en quantité suffisante*, 22 avril 2025. https://www.lecese.fr/sites/default/files/communiques/220425_CESE_CP%20Alimentation%20de%20qualite%20en%20quantite_V.Def_.pdf

25. Secours catholique, réseau CIVAM, Solidarité Paysans, Fédération française des diabétiques (étude du Basic), *L'injuste prix de notre alimentation*, 17 septembre 2024. https://www.secours-catholique.org/tout-le-monde-table

26. Let's Food et Vertigo Lab, *Cartographie des expériences locales inspirées de la sécurité sociale de l'alimentation*, septembre 2025. https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2025-11/Synth%C3%A8se%20%C3%A9tude%20SSA_%20LFVL.pdf

ÉLYSÉE CONSEILS

Élysée Conseils est un think tank citoyen, constitué en association loi 1901, qui rédige en open source le Projet 2027 « Réussir ensemble », un programme pour la présidentielle mis à disposition de tous les candidats.

Cet état des lieux constate ; les propositions font l'objet d'un rapport séparé. Remarques, corrections et contributions : **mesidees@elysee-conseils.fr** · www.elysee-conseils.fr

LICENCE

Ce document est publié par Élysée Conseils sous licence Creative Commons Attribution – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International (CC BY-SA 4.0). Vous pouvez le copier, le diffuser et l'adapter, y compris à des fins commerciales, à condition de citer Élysée Conseils comme source, d'indiquer les modifications apportées et de diffuser vos adaptations sous la même licence. Texte de la licence : https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/deed.fr